

SEANCE DU 25/06/2013

Sous la présidence de M. SCHOTT Herbert, maire.

Convocation du 19 juin 2013

Conseillers présents : 11 (HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, KLEIN Rémy, REINHEIMER Frédéric, SCHOTT Herbert, TRAUTMANN Martine, UNTEREINER Christian, VOLLMER Georges, WAGNER André)

Conseillers absents : 0

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 14/05/2013
2. Approbation du rapport annuel 2012 du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs
3. Modification du règlement de la salle polyvalente
4. Charte révisée du Parc naturel Régional des Vosges du Nord
5. Subvention à la Paroisse Protestante Rothbach/Bischholtz en vue de la réfection du mur du presbytère

APPROBATION DE LA SEANCE DU 14 MAI 2013

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 14 mai 2013.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 DU SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER ET ENVIRONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2012 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable du SDEA transmis par le Président du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs. Ce dernier sera tenu à disposition du public.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications apportées aux articles 3, 5 et 6 du règlement de la salle polyvalente, proposées par le maire.

Cette modification sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2013 et le règlement actualisé pourra être consulté en mairie et dans la salle polyvalente.

CHARTRE REVISEE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

Vu les articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 du Code de l'Environnement,

Vu le décret en date du 9 juillet 2001 portant renouvellement du classement du parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu le décret n°2011-805 du 4 juillet 2011 portant prorogation du classement du parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu la nécessité de réviser la charte du parc naturel régional des Vosges du Nord, en vue du renouvellement du classement des Vosges du Nord en parc naturel régional,

Vu les délibérations des conseils régionaux d'Alsace et de Lorraine, respectivement en dates des 13 mars 2009 et 27 février 2009, engageant la procédure de révision et chargeant le Syndicat de coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) d'élaborer la nouvelle charte,

Vu le projet de charte révisée du parc naturel régional des Vosges du Nord,

Vu le rapport de la commission d'enquête sur le projet de charte révisée,

CONSIDERANT la volonté du conseil municipal de continuer à œuvrer, pour un aménagement équilibré du territoire, la protection et la valorisation des patrimoines et un développement durable des Vosges du Nord ;

CONSIDERANT la volonté du conseil municipal de participer à la mise en œuvre des objectifs de la charte du Parc, par le classement de la commune en parc naturel et la participation de la commune au syndicat mixte, chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) ;

Après avoir étudié le projet de charte révisée et ses annexes, élaborées par le SYCOPARC ;

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet de charte révisée du parc naturel régional des Vosges du Nord,
- confirme l'adhésion de la commune au Syndicat de coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord,
- autorise le maire à signer tout acte ou pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

SUBVENTION A LA PAROISSE PROTESTANTE ROTHBACH/BISCHHOLTZ EN VUE DE LA REFECTION DU MUR DU PRESBYTERE

Le maire informe l'assemblée que le mur de soutènement du presbytère s'est en partie effondré. Devant la dangerosité de la situation, l'urgence des travaux de remise en état est évidente.

Cependant, la trésorerie de la paroisse ne lui permet pas de faire face seule à l'ampleur du chantier.

Le maire soumet par conséquent à l'assemblée une demande de participation communale sous la forme d'une subvention.

Après étude de la trésorerie paroissiale et vu le montant des travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 6 000 € à la paroisse protestante de Rothbach/Bischholtz en vue de la réfection du mur du presbytère.

Le montant de cette subvention ainsi que celle de la commune de Bischholtz sont calculés proportionnellement au montant des taxes locales respectives.

Signatures des membres présents :

DANNER Thierry	Démission	REINHEIMER Frédéric	
DICK Danielle	Démission	SCHOTT Herbert	
HILT Joëlle		SUSS Francis	Décédé
ISS Claire		TRAUTMANN Martine	
KLEIN Alexis		UNTEREINER Christian	
KLEIN Pascal		VOLLMER Georges	
KLEIN Rémy		WAGNER André	
LEONHART Christian	Démis		